

**Avis n° 2022/10**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale supérieure en génie des systèmes**  
**et de l'innovation de l'Université de Lorraine**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation
Sigle :	ENSGSI
Établissement :	Université de Lorraine
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Nancy-Metz
Site de l'école :	Nancy

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2016/06-01

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**Catégorie NV** (Nouvelle voie pour délivrer une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1<sup>ère</sup> année et sous statut d'apprenti les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, en partenariat avec l'ITII Lorraine

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine;
- Vu le rapport établi par Nathalie CAYOT (experte auprès de la CTI et rapporteure principale), Ambroise FAVRIE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 octobre 2022 et le 14 décembre 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine, en partenariat avec l'ITII Lorraine	Formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère année et sous statut d'apprenti la 2ème et 3ème année	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Continuer les projets d'amélioration et d'optimisation des locaux ;
- Augmenter le taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des enseignements ;
- Mettre en place un outil simple permettant d'avoir une vision globale annuelle sur le traitement des problèmes qualité ;
- Améliorer la visibilité des services dans l'entrepreneuriat qui sont offerts par l'Université de Lorraine ;
- Rédiger la fiche RNCP sous le nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit ;
- Analyser l'adéquation entre les ambitions de l'école et les ressources humaines.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2022 et le 14 décembre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023

  
La présidente  
Elisabeth CREPON